

N° 001 - ASST-25

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

MAIRIE DE RUFFEC

Arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de

L'ARTICLE L 2122 -22

Du Code Général des Collectivités Territoriales

MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RUFFEC

MARCHE DE TRAVAUX POUR DES TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE REHABILITATION OU DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le Maire de RUFFEC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°2020_10_06_09 du Conseil Municipal de Ruffec en date du 10 juin 2020 donnant délégation au Maire au titre de l'article susdit, et notamment son article 1°, 4°,

Vu l'article R2122-8 du Code de la commande publique prévoyant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes,

Considérant la nécessité pour la commune de retenir un bureau de maîtrise d'œuvre assurant le suivi des travaux d'extension et de réhabilitation de son réseau d'assainissement,

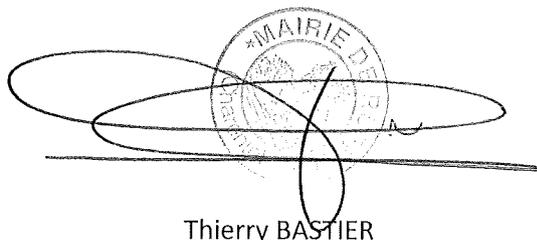
ARRETE

ARTICLE 1 : Approuve la notification de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de création, d'extension, de réhabilitation ou de renouvellement du système d'assainissement des eaux usées pour une durée de 3 ans, aux conditions et selon les modalités figurant aux pièces du marché avec le bureau HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE – 23, Rue de PARIS – 16000 ANGOULEME.

ARTICLE 2 : Approuve la signature du marché, pour le règlement de celui-ci, ainsi que toutes les pièces à intervenir.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation en sera adressée à Madame le Sous-Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Fait à Ruffec, le lundi 13 janvier 2025



Thierry BASTIER

N°

Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250113-001_ASST_25_1-AR
Date de télétransmission : 23/01/2025
Date de réception préfecture : 23/01/2025

■ Rapport de Présentation

MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE RUFFEC MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE CREATION, D'EXTENSION, DE REHABILITATION OU DE RENOUVELLEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de mettre en conformité son système d'assainissement, la commune réalise un vaste programme de travaux relatif à la création, à l'extension, à la réhabilitation ou au renouvellement du système d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

En parallèle, la commune de Ruffec doit être en mesure de répondre aux besoins ponctuels de raccordement au réseau d'assainissement collectif de futurs projets urbains ainsi que d'éventuelles petites réhabilitations.

A cet effet, il a été décidé de passer un accord cadre à bon de commande de maîtrise d'œuvre pour un montant inférieur à 40 000 € HT, seuil de mise en concurrence avec le bureau HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE – 23, Rue de PARIS – 16000 ANGOULEME.

Les prestations demandées concernent l'ACT, AVP (y compris levés topographiques et mission complémentaire), PRO, VISA, DET, AOR. Conformément à l'article R.2162-4 du code de la commande publique, l'accord-cadre sera conclu avec un maximum de 39 990 € HT pour 3 ans.